

La Baie de Wissant est soumise à une dynamique d'érosion particulièrement marquée depuis les années 90, engendrant un recul du trait de côte et un abaissement de l'estran ayant pour conséquences :

- Le risque de déchaussement et de déstabilisation du perré reconstruit en 2015,
- La forte exposition à la mer des ouvrages et des dunes situées en haut de plage,
- L'augmentation du risque de submersion marine par paquets de mer en cas de tempête, pouvant étendre la zone d'aléas cartographiée dans le PPRL en vigueur,
- La diminution de l'intérêt touristique (absence de plage sèche à marée haute).

Suite à la reconstruction du perré en 2015 engendrée par des tempêtes importantes, un arrêté préfectoral initie comme mesure d'accompagnement l'opération de réensablement massif de la Baie de Wissant à moyen terme dont le but est d'assurer une protection du pied du perré et des dunes avoisinantes (dunes d'Aval et d'Amont).

CONSTAT

Lors du développement de la station balnéaire au début du 20^{ème} une digue en front de mer a été mise en place. Après le passage de diverses tempêtes et les évolutions érosives de la plage (cf Figure 1), des aménagements se sont imposés :

- 2002 : Renforcement de la digue par un perré,
- 2015 : Reconstruction du perré,
- 2016 : Rechargement partiel urgent de la dune d'Aval.



Figure 1 Photographies du perré avant et après tempête et de la dune d'Aval

Aujourd'hui, afin d'acquérir une connaissance poussée du fonctionnement morphologique de la plage et pour pérenniser les aménagements mis en place lors des années précédentes, la Communauté de Communes de la Terre des deux Caps envisage un **réensablement massif de la partie centrale de la Baie de Wissant**. Le Pôle Métropolitain Côte d'Opale l'assiste et l'accompagne dans ce projet.

SCENARIOS ENVISAGES

Afin d'étudier l'intérêt et l'efficacité d'une solution d'aménagement, **3 scénarios** ont fait l'objet d'une modélisation numérique hydrosédimentaire : un **scénario de référence** (état actuel), un **scénario de rechargement** sans ouvrage de maintien du sable rechargé, et un **scénario intégrant des ouvrages de maintien** du sable rechargé.

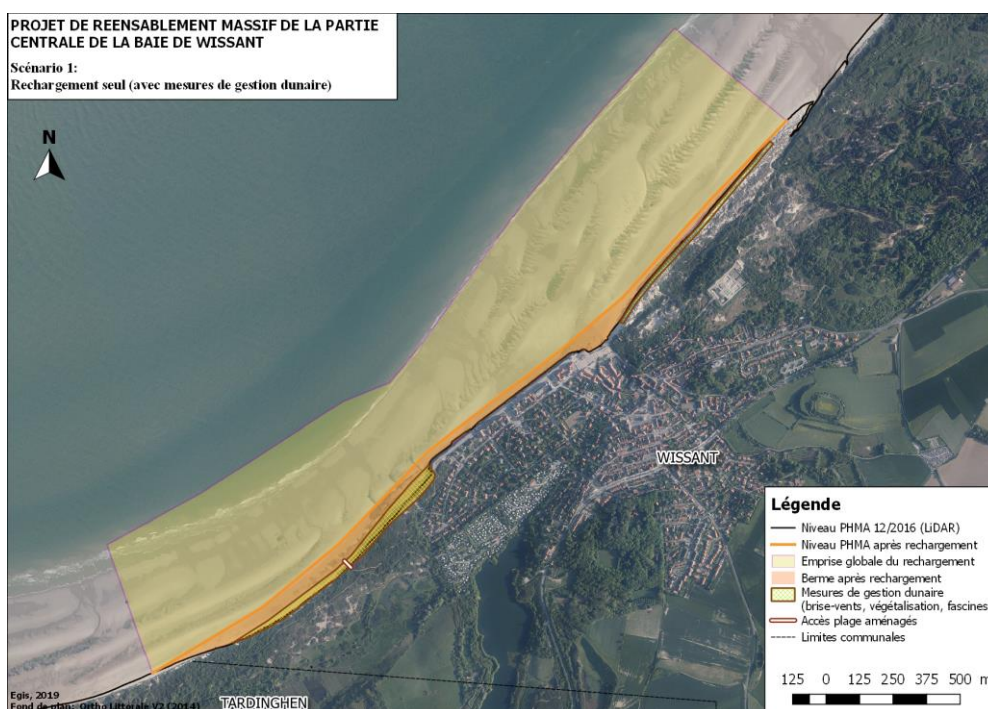


Figure 2 Plan masse d'aménagement du rechargement de sable

Différentes solutions techniques de maintien du sable rechargé ont été étudiées. Les solutions apparaissant les plus pertinentes sur la zone d'étude consistent en **des épis plus ou moins perméables** (enrochements, géotextile ou pieux bois) régulièrement espacés le long du littoral.



Figure 3 Exemples d'aménagement épis transversaux en enrochement (a), boudins géotextile (b) et bois (c)

En plus de ces ouvrages de maintien, des dispositifs innovants sont proposés. Bien que ne disposant pas d'un retour d'expérience important, les solutions techniques innovantes suivantes pourraient faire l'objet d'une expérimentation sur une partie du littoral rechargé, afin d'évaluer leur efficacité.

- Des **filets anti-érosion** : Ils réduisent localement les courants et favorisent une accrétion naturelle du stock sableux au niveau du filet ;

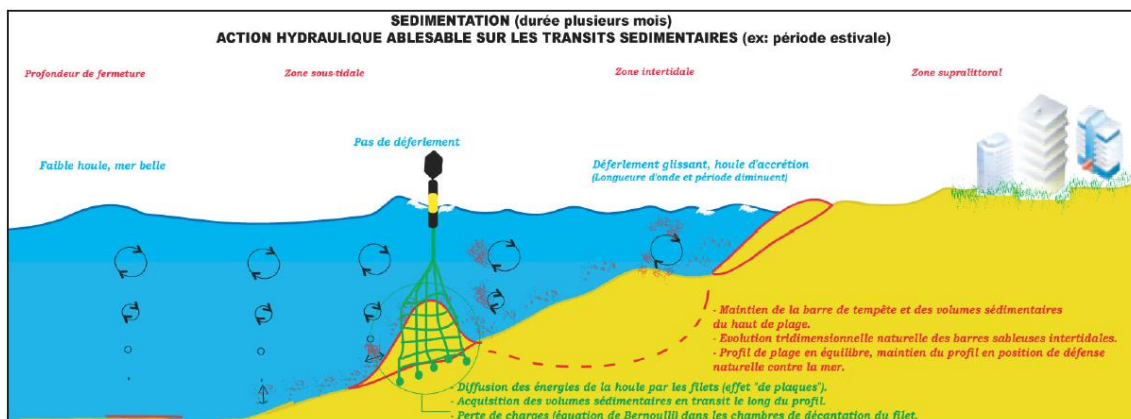


Figure 4 Schéma de fonctionnement des filets anti-érosion

- Le **dispositif SEMS** : Ces épis semi-perméables captent une partie des sédiments apportés par les courants sur l'estran, favorisant la reconstruction graduelle de la plage dans le secteur d'implantation de l'ouvrage.

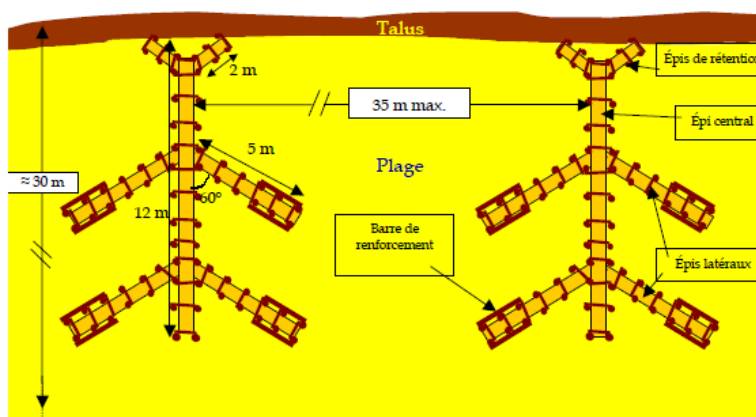


Figure 5 Schéma de fonctionnement du dispositif SEMS

Enfin, dans l'intérêt de favoriser l'ensablement et limiter le piétinement (principalement en période estivale), des aménagements en haut de plage de type ganivelles-bois, filets coco ou fascines en fagots pourront être installés sur le massif dunaire de la dune d'Amont, et étendus sur celui de la dune d'Aval.

Il est à noter que la typologie, l'agencement et notamment la nature des matériaux envisagés pour ces ouvrages reste encore à définir.

TRAVAUX DE DRAGAGE

Les scénarios proposés prévoient un rechargement sur la partie centrale de la Baie de Wissant sur un **linéaire d'environ 3000 m**. Un volume total estimé de **1,7 Mm³ de sable**, issu de concessions autorisées, sera utilisé lors de ce rechargement.

Ces travaux seront réalisés hors période estivale par **voie maritime** par une drague hydraulique refoulant une mixture eau-sédiments à l'aide d'une canalisation permettant de décharger directement la mixture dans les casiers en haut de plage pour leur permettre de décanter. Les travaux progresseront du Sud vers le Nord en commençant au niveau de la Dune d'Aval.

Deux scénarios de refolement sont actuellement envisagés, selon qu'une ou deux dragues travailleront en même temps. En l'absence d'intempéries et d'aléas techniques, la durée du rechargement en sable serait alors comprise **entre 3 mois (deux dragues) et 7 mois (une seule drague)**.



Figure 6 Illustration des travaux de dragage (dragage en connexion, canalisation d'approvisionnement et dépôtage du sable)

ENJEUX / INCIDENCES POTENTIELLES

Lors de la mise en œuvre du projet de réensablement massif de la Baie de Wissant différents enjeux ont été démontré comme important à prendre en compte. **Les populations et infrastructures littorales**, exposées à l'érosion chronique induite par la dynamique hydrosédimentaire particulière de la Baie, constituent le principal enjeu sur la zone. Les incidences du projet qui en découlent, sont principalement positives, les aménagements permettront le rehaussement et élargissement de la plage engendrant la mise sécurité du perré et des dunes avoisinantes et la réduction de l'aléa submersion marine.



Figure 7 Preuve d'érosion en pied de dune d'Aval et en pied du perré

Les activités et les usages au sein de la Baie de Wissant sont également des enjeux forts à prendre en compte dans le projet. La Baie se trouve être un spot important pour les pratiques de sport nautique (kite surf, surf, planche à voile et char à voile). En raison de ces attraits touristiques, les activités liées au secteur tertiaire dominent le paysage professionnel de Wissant à hauteur de 70% (INSEE 2015).

Enfin, dû à sa localisation, l'enjeu pour les **habitats naturels** est également élevé. Les habitats dunaires reconnus comme habitats communautaires présentent des **espèces végétales** à caractère patrimonial et protégé. De plus, son emplacement géographique en fait une zone de migration très appréciée des oiseaux, on recense un grand nombre d'espèces **d'oiseaux protégés** ce qui représente un enjeu modéré. Cependant, lors de la réalisation des travaux, ces zones naturelles ne seront pas particulièrement impactées par le rechargement. Mais afin d'éviter des incidences négatives comme la destruction d'habitats naturels ou d'espèces, des mesures d'évitement et de réduction seront mises en place.



Figure 8 Illustrations des enjeux naturels

MODALITE DE CONCERTATION

COMMENT S'INFORMER

Un dossier de concertation préalable est consultable à l'hôtel communautaire de Marquise et à la mairie de Wissant, ainsi que sur le site internet de la CCT2C et la mairie de Wissant.

Deux panneaux d'information sont exposés à l'Hôtel communautaire et en front de mer de Wissant.

Deux réunions publiques de concertation seront organisées afin de convier habitants et associations sur le projet présenté par le maître d'œuvre. Ces deux réunions auront lieu le 26 juin 2019 à 18h30 et le 8 juillet 2019 à 18h30 à la salle des fêtes de Wissant.

Le dossier de la concertation détaille les éléments du projet. Il est téléchargeable sur les sites internet de la CCT2C, de la commune et du PMCO.

COMMENT S'EXPRIMER

Des registres d'observations sont mis à disposition du public à l'hôtel communautaire de la CCT2C à Marquise et à la mairie de Wissant.

Une adresse mail est mise à la disposition du public : s.ducloie@terredes2caps.com.

M. le Président de la CCT2C ou ses représentants assureront 3 permanences pour répondre aux questions : le 11 juin après-midi ; le 3 juillet après-midi et le 12 juillet après-midi.

De plus, il collectera toutes les observations reçues par courriers électroniques ou postaux.